

**Arrêté n° 75-2021-09-06-00020**

**Modifiant l'arrêté n° 75-2021-04-19-00009 fixant la liste des médecins agréés dans le département de Paris en vertu de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires**

**Le préfet de la région d'Île-de-France  
Préfet de Paris  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 84-131 du 24 février 1984 modifié portant statut des praticiens hospitaliers ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des membres des comités médicaux prévus par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visés par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1999 modifié autorisant la mise en place d'un traitement automatisé d'informations nominatives pour la gestion des agréments de médecins, des demandes d'avis médical concernant les fonctionnaires et assimilés et le secrétariat du comité médical et des commissions de réforme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2021-04-19-00009 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés dans le département de Paris ;

Considérant les demandes d'agrément des médecins mentionnés suivants : Dr Philippe DENOYELLE - Généraliste, Dr Marcel BERDAH - Généraliste, Dr Gilbert RIQUIER - Psychiatrie, Dr Margot DENIS – Endocrinologue, Dr Nathalie MARCHAY – Généraliste, Dr Diane GRILLAULT LAROCHE – Psychiatrie et le Dr Mickael SELLAM – Ophtalmologue, Dr Guy CADOCHE – généraliste.

Considérant les avis demandés, aux syndicats départementaux des médecins, et considérés comme rendus.

Considérant les avis émis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Ville de Paris en date du 22 juin 2021 et du 24 juin 2021.

Considérant la demande de radiation de la liste des médecins agréés des médecins généralistes et spécialistes ci-jointes ;

Sur proposition du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'arrêté n° 75-2021-04-19-0009, fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés pour le département de Paris est modifiée comme suit :

Les annexes I et II sont remplacées respectivement par les annexes I et II du présent arrêté.

**ARTICLE 2**: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 3** : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/)

Fait à Paris, le **06 septembre 2021**

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME

**SIGNÉ**